

**CONTRIBUTION ANNUELLE DES FAMILLES
ELEVES DU LYCEE JEAN ROSE**

STATUT	PRESTATION	ELEVES DU LYCEE JEAN ROSE	
		UFA	FOYER
INTERNE Forfait libre (a)	Hébergement 4 nuits (L.M.M.J.) avec restauration petit dej. + diner	3 596 € *	5 422 € *
INTERNE Forfait libre (a)	Hébergement 5 nuits (D.L.M.M.J.) avec restauration petit dej. + diner (nuit du dimanche soir sans diner)	4 053 € *	5 877 € *

(a) Pour les internes au forfait libre, le déjeuner n'est pas compris dans la prestation annuelle. Les internes doivent créditer leur carte pour les déjeuners et les pauses cafet'.

(*) Les montants des frais d'internat pourront être révisés en raison de la conjoncture géopolitique et énergétique

INTERNAT – HEBERGEMENT :

Ce tarif comprend toutes les activités proposées le soir, le mercredi et le soutien scolaire dans le cadre de l'internat.

Au moment de l'inscription : un chèque obligatoire de réservation (déduit de la facture envoyée en octobre et encaissé le 5 juillet) de 500 € sera demandé et non remboursé en cas d'annulation après le 4 juillet 2025. Lors de l'entrée à l'internat : une caution de 120 € (non encaissée) sera déposée pour couvrir les éventuelles dégradations des locaux. Elle sera restituée en fin d'année scolaire.

FAMILLES RESIDANT HORS DU TERRITOIRE NATIONAL :

Paiement obligatoire en une seule fois. Le chèque est remis le jour de l'inscription et sera encaissé immédiatement. L'inscription ne devient définitive qu'au jour où le chèque est effectivement crédité.

TARIFS 2025/2026